

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1689 - 28 mai 1992 - 7 F

D 1689 HAÏTI: FACE AU POURRISSMENT POLITIQUE, UNE PAROLE ÉNERGIQUE

La situation politique reste désespérément bloquée après l'accord de Washington de février 1992 (cf. DIAL D 1681). L'Eglise catholique est aujourd'hui profondément divisée (cf. DIAL D 1685), alors qu'elle est sans doute la seule force sociale à dimension populaire capable de débloquent la situation de l'intérieur, comme à l'époque de la chute du clan Duvalier en 1986 (cf. DIAL D 1085 et 1087). La nomination d'un nouveau nonce, en janvier 1992, et son accréditation officielle auprès du gouvernement anticonstitutionnel, en fin avril dernier, sont douloureusement ressentis dans les milieux anti-macoutes du pays, compte-tenu surtout du fait que l'Etat du Vatican est le seul à avoir reconnu le gouvernement dit "provisoire" d'Haïti.

Dans ce contexte, la déclaration, le 2 mai 1992, du secrétariat de l'évêché de Jérémie constitue une prise de position sans détours et une contribution importante pour la clarification du débat. Il n'est pas inutile de rappeler que l'évêque de Jérémie est Mgr Romélus, connu pour sa résistance ouverte au coup d'Etat (cf. DIAL D 1639). Il est par ailleurs extrêmement intéressant - et particulièrement significatif sur le plan latino-américain - que ce document soit adressé à la Conférence nationale des évêques du Brésil, réunie en assemblée générale annuelle du 29 avril au 8 mai 1992 à Itaici (Etat de São Paulo). Tout se passe comme s'il s'agissait d'élargir à des évêchés d'Amérique latine un débat bloqué à l'intérieur de l'épiscopat haïtien.

Ci-dessous texte intégral.

Note DIAL

À L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU BRÉSIL Survol des derniers développements religieux de la crise en Haïti

Le 9 mars 1983, lors d'une visite en Haïti au cours de laquelle le pape Jean-Paul II a rencontré l'épiscopat latino-américain, il a eu à prononcer une phrase qui est restée gravée dans le cœur et dans l'esprit du peuple haïtien, opprimé par la dictature des Duvalier: "Il faut que les choses changent ici!"

Cette phrase, le peuple haïtien en a fait le leit-motiv de ses revendications depuis le 7 février 1986 et, malgré les hésitations et les reculs apparents du moment, il a désormais pris son destin en main et prépare, dans la souffrance, l'établissement de la démocratie. C'est-à-dire l'avènement d'une société plus juste et plus fraternelle, fondée sur le respect du droit et de la dignité de la personne humaine.

D 1689-1/7

Pour bien comprendre ce qui se passe ici, à l'heure actuelle, il faut accepter de jeter un regard en arrière, sur notre histoire récente. Et qu'on le veuille ou non, une partie de cette histoire est liée à la personne de Jean-Bertrand Aristide, surtout en ce qui concerne le rôle de l'Eglise aujourd'hui, en Haïti. Il ne fait pas de doute, pour tout observateur averti, que le Père Aristide ne voulait abandonner ni la Congrégation des Salésiens, ni le clergé et encore moins l'Eglise, et qu'une vraie conciliation, dans la vérité et la charité chrétienne, aurait apporté une solution valable au conflit.

Et voici qu'en octobre 1990, le peuple haïtien demande au Père Jean-Bertrand Aristide de se porter candidat à la présidence pour arrêter la chute accélérée du pays dans le chaos. Profondément blessé par le silence que le Vatican a opposé à son recours légal contre la sentence romaine, le Père Aristide ne se sentait pas en confiance pour entreprendre une quelconque démarche dans les dicastères romains. Le Père Aristide accepta la proposition du peuple et se lança dans la campagne électorale de l'automne 1990. Il rendit visite aux évêques des diocèses qu'il a parcourus. Après les élections du 16 décembre, le président élu accepta l'idée d'une rencontre avec la Conférence épiscopale d'Haïti. La C.E.H. délégua deux de ses membres qui proposèrent au Père Aristide de s'adresser au Vatican pour qu'il redevînt laïc dans l'Eglise. Il répondit qu'il n'avait jamais eu l'intention de se retirer du clergé mais que, si cela s'avérait nécessaire pour avoir de bonnes relations entre l'Eglise et l'Etat, il était prêt à le faire, à condition cependant que la Conférence épiscopale prenne l'initiative de la démarche à Rome. Dans ce cas, il était prêt à signer avec les évêques. Il semble bien qu'aucune suite n'ait été donnée à cette proposition.

Le 16 décembre 1990, le Père Aristide remporte les élections présidentielles avec 67% des voix, dans une atmosphère de liberté et d'honnêteté jamais expérimentée auparavant en Haïti pour des compétitions électorales. Ce scrutin exemplaire s'est déroulé avec le concours et la présence des délégués de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation des Etats américains.

Le 7 janvier 1991, les duvaliéristes tentent d'écarter du pouvoir, qu'il ne devait prendre que le 7 février, le président légitimement élu de la République d'Haïti. Pendant le coup d'Etat manqué du 7 janvier, des crimes odieux ont été perpétrés contre l'Eglise: incendie de l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince, incendie du siège de la Conférence épiscopale à Port-au-Prince, sac de la Nonciature apostolique, accompagné d'actes humiliants de violence sur la personne du nonce apostolique et de son secrétaire.

Certains ont voulu interpréter ces crimes comme une revanche des partisans du Père Aristide contre les attaques lancées contre lui par Mgr l'archevêque de Port-au-Prince, dans son sermon du 1er janvier 1991 en sa cathédrale. Or, rien ne prouve que ces actions ne sont pas le fait d'ennemis du Père Aristide, dans le but précisément de lui créer, ainsi qu'à son futur gouvernement, des difficultés avec l'Eglise. De toute façon, il est clair pour toute personne de bonne foi que ces actes hautement répréhensibles ont été réalisés avant l'accession du Père Aristide au pouvoir et ne peuvent d'aucune façon lui être imputés. Néanmoins, le Père Aristide a cru qu'il était de son devoir de président élu, de prêtre catholique et de citoyen haïtien, de présenter ses sympathies et au Saint-Père et à Mgr le nonce apostolique et à son secrétaire. Et il le fit de bon coeur.

Le 7 février 1991, jour de l'inauguration de la présidence du Père Aristide, presque tous les évêques d'Haïti concélébrèrent l'Eucharistie qui a précédé, à la cathédrale de Port-au-Prince, le Te Deum d'usage. A noter particulièrement deux temps forts de la cérémonie:

- D'abord, à l'homélie, quand Mgr Léonard Pétiou Laroche, président de la Conférence épiscopale haïtienne et au nom de la C.E.H. déclara:

"En ce matin du 7 février 1991, Haïti est en fête. Le peuple haïtien, au comble de l'enthousiasme, célèbre le grand événement: l'avènement, en Haïti, d'un Etat de droit tant désiré et tant attendu. L'Eglise, dont la mission est d'accompagner ce peuple dans sa quête de mieux être et de justice, est de la partie pour apporter son indispensable prière à l'édification d'une Haïti renouvelée et démocratique. (...) L'Eglise entière est au rendez-vous pour accueillir chaleureusement, affectueusement, maternellement, cher Président, votre religieuse démarche et unir ses prières ferventes aux vôtres. (...)"

Soeurs et frères haïtiens, du 7 février 1986 au 7 février 1991, cinq ans se sont écoulés. Nous y avons appris à nous unir pour dire NON aux coups d'Etat. Nous avons appris à nous servir de notre bulletin de vote pour imposer notre volonté de créer un état de droit.

Quant à vous, Excellence, la communauté nationale, en vous mandatant pour gérer la "respublica", vous confie une tâche de premier ordre. Lorsque Moïse reçut de Dieu la mission de conduire son peuple vers la terre promise, il s'écria: "Qui suis-je?" Et Yahvé lui répondit: "Je serai avec toi!". Aujourd'hui, Excellence, une mission semblable vous est confiée."

- Ensuite, à la fin de la messe, quand tous les évêques présents sont allés donner le baiser de paix au président Aristide. Pour le peuple haïtien qui a chaudement applaudi, cette rencontre dans le temple du Seigneur, cette messe était celle de la réconciliation de l'Eglise hiérarchique avec le Père Aristide. Une page semblait tournée.

C'était d'autant plus vrai pour le monde ecclésiastique, que le Vatican était représenté à la cérémonie par Mgr Lorenzo Baldissieri, alors chargé d'affaires et que tous savaient que le Père Aristide, depuis la sentence de sa congrégation et du Vatican contre lui, avait décidé de ne pas célébrer les sacrements.

Peu de temps après, le corps épiscopal fut reçu au Palais national avec la plus grande cordialité par le président. De plus, lors d'une tournée présidentielle dans le sud au mois de mai, l'accueil chaleureux voire enthousiaste fait à l'évêché au Père Aristide par Mgr Alix Verrier, évêque des Cayes, entouré d'une très grande partie de son clergé, autorisait tous les espoirs, de même que les nombreuses rencontres, dont certaines au Palais national, avec d'importants groupes du clergé tant séculier que régulier.

Ces faits renforcèrent l'impression qu'une ère d'entente et de paix était inaugurée entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil, dans le respect réciproque de la souveraineté de chacun d'eux. Mais tout semble avoir basculé depuis le coup d'Etat du 30 septembre 1991, et certaines attitudes comme certaines prises de position portent à s'interroger sérieusement sur la vérité et la profondeur de ces témoignages de paix, du côté de l'épiscopat.

Le 30 septembre 1991 en effet, un coup d'Etat militaro-fasciste a été perpétré contre le peuple haïtien, avec l'aide de politiciens avides de pouvoir, de diplomates étrangers et de bourgeois assoiffés d'argent, ennemis jurés des paysans, des ouvriers, des pauvres, et décidés à mettre fin à l'extraordinaire expérience de dignité retrouvée, de participation effective, de quête réelle de la justice pour tous et de marche vers la démocratie véritable, inaugurée dans la liesse générale le 7 février précédent.

Il a suffi d'une journée pour que la force brutale des armes ait raison du droit et de la libre volonté de tout un peuple. Certes, le gouvernement Aristide-Préval a commis des erreurs. Qui n'en commettrait pas, en assumant la direction d'un Etat aussi lourdement grevé par trente ans d'une administration universellement connue pour ses crimes, sa corruption, sa gabegie administrative, son mépris total des

valeurs morales et humaines? Qui ne ferait aucun faux-pas en essayant de porter remède à tant d'abus et à tant d'injustices, générés par des institutions complètement pourries et totalement à la solde d'intérêts sordides, étrangers à toute notion de bien commun?

Il s'agissait de jeter les fondements d'un état de droit là où n'avait régné que l'arbitraire, de rétablir l'honnêteté à la place du pillage, de s'attaquer aux terrifiants réseaux de la drogue et de la contrebande. Quoi d'étonnant que les ennemis du peuple haïtien et du changement aient essayé de charger le président Jean-Bertrand Aristide et son premier ministre, M. René Préval, de tous les maux possibles et imaginables!

On a parlé de violations constantes de la Constitution, sans pouvoir citer un exemple concret et fondé de ces violations.

On a parlé de "tendances dictatoriales", alors que, jamais, le pays n'a connu un tel climat de liberté et de paix que durant les mois qui ont suivi le 7 février 1991.

On a parlé de menaces proférées contre les classes possédantes et la bourgeoisie alors qu'il y a toujours eu, dans le premier gouvernement issu des élections libres du 16 décembre 1990, un souci de distinguer les acquisitions légitimes et honnêtes, de la frénésie d'accaparement égoïste et immoral des richesses du pays au bénéfice d'un tout petit groupe d'exploiteurs.

On a monté en épingle, en les isolant de leur contexte, deux déclarations du Père Aristide concernant le "supplice du collier", sans être à même de citer un cas vérifié d'exécution sommaire attribuable au président ou à son gouvernement, et sans non plus faire état des appels inlassablement lancés par le Père Aristide à la concorde, à l'amour, au respect de l'autre et du droit, ainsi qu'à la fraternisation dans la dignité, la justice et la vérité. On s'est bien gardé également de souligner les efforts fructueux déployés pour résoudre, sans violence et avec la seule arme du droit, de graves et douloureux conflits terriens.

N'est-il pas curieux de voir les mêmes accusateurs, si prompts à condamner le Père Aristide et son gouvernement pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, absoudre sans vergogne les militaires qui, eux, ont en quelques jours exécuté sommairement à l'aide d'armes hautement sophistiquées plus de deux mille citoyens pacifiques et non armés, particulièrement des jeunes?

Bien plus, certains, même de la communauté internationale, ne sont-ils pas prêts à absoudre aveuglément des militaires qui ont foulé aux pieds la Constitution du pays et à leur décerner un brevet de patriotisme et de moralité?

Et dans ce chaos délibérément créé par l'armée et des politiciens rejetés par le verdict du peuple, des duvaliéristes impénitents en profitent pour reprendre le contrôle du pouvoir et de l'Etat, par l'insécurité dans les rues, la contrebande et le trafic de la drogue, le marché noir, le vol et la concussion. On assiste à un investissement généralisé de la fonction publique et de tout l'appareil d'Etat par les duvaliéristes macoutes qui y réinstaurent les vieilles habitudes d'arbitraire, de pillage, de favoritisme et de mensonge pratiquées par eux durant trente ans et clairement répudiées par l'immense majorité de la population haïtienne.

Tout concourt donc à signifier au peuple que le cauchemard vécu sous les Duvalier de 1957 à 1986 doit revivre dans son intégralité. Même si les fusillades en pleine rue ont diminué, toute velléité de protestation publique ou de manifestation continue d'être réprimée avec férocité par l'armée, surtout à la campagne, avec le

retour des chefs de section qui ne cessent de faire la chasse aux partisans du président Aristide, obligeant des milliers de gens à fuir leur domicile, à gagner la clandestinité ou à s'enfuir sur de frêles et dangereuses embarcations (les boat-people) ou bien à traverser la frontière à pied pour aller grossir, dans les bateys, le nombre des esclaves de la canne à sucre.

Depuis le 30 septembre, le peuple haïtien est plongé dans une atmosphère étouffante. Le projet des putchistes a partiellement échoué puisqu'il avait visé l'élimination physique du président Aristide.

Il a échoué également parce qu'ils ne soupçonnaient pas la capacité de résistance du peuple haïtien de l'intérieur, entraînant un blocage quasi total du pays, ni la réaction rapide et soutenue du peuple haïtien de l'extérieur maintenant les communautés haïtiennes de la diaspora en état constant d'alerte et de mobilisation, comme en fait foi la manifestation de Central Park, dimanche dernier, rassemblant selon les journaux de New-York plus de cent mille personnes.

Les démarches entreprises par l'Organisation des Etats américains, dès le lendemain du coup d'Etat, avec l'appui unanime et impressionnant de la communauté internationale, sont l'objet de toutes sortes de manoeuvres.

Certains crient à la violation de la souveraineté nationale, alors qu'ils utilisent sans vergogne armes, munitions, argent et experts de l'extérieur et sont totalement soumis aux diktats de gouvernements étrangers.

D'autres en appellent hypocritement à la misère causée par l'embargo à un peuple déjà démuné, tandis qu'ils sont les premiers à détourner le même embargo à leur profit exclusif et se sont toujours moqués des conditions révoltantes faites par eux à la majorité du peuple haïtien, qu'ils exploitent sans merci et dont ils redoutent par-dessus tout la libération et l'avancement.

Il est bien connu que la plupart de ces politiciens qui infestent la scène haïtienne sont uniquement en quête d'avantages personnels d'argent, de prestige ou de pouvoir et méprisent souverainement la volonté politique du peuple, parce que ce dernier est majoritairement pauvre et analphabète.

Cette dégradation lamentable de la conscience patriotique d'une portion notable du secteur prétendu éclairé de la société haïtienne a de quoi effrayer. Ce sentiment d'être constamment bafoué dans son propre pays, d'être frustré de ses droits civiques et humains les plus élémentaires, de n'exister qu'en fonction des avantages et des privilèges d'un tout petit nombre de parasites, voilà ce qui opprime notre peuple et le fait souffrir bien plus que l'embargo qu'il accepte volontiers dans la mesure où il doit aider le pays à retrouver le chemin de la démocratie et du droit et à condition que cet embargo soit de nature à ramener sur le sol d'Haïti le président élu à une écrasante majorité, parce qu'il symbolise et résume la détermination de changement animant cette écrasante majorité du peuple d'Haïti.

Dans le diocèse de Jérémie, on touche quotidiennement du doigt les injustices criantes infligées à ce peuple depuis le 30 septembre 1991: d'innombrables citoyens et citoyennes de tous les coins du diocèse, mais particulièrement des campagnes, ont été arrêtés, torturés ou massacrés.

Quatre prêtres ont connu la prison et beaucoup d'entre eux sont l'objet de menaces et de vexations constantes. Les animateurs de catéchèse ou d'action sociale sont persécutés sans relâche, eux et leurs familles. L'évêque de Jérémie est soumis à d'incessantes menaces.

Les jeunes des associations d'Eglise ne peuvent se réunir, non plus que les groupements de paysans, ni pour des sessions ni pour des échanges. Au lendemain du coup d'Etat, l'émetteur de la station diocésaine, Radio Tèt Ansanm, a été endommagé et mis hors d'usage (à l'instar de beaucoup d'autres stations du pays).

Une situation identique règne à travers tout le pays. C'est par dizaines que l'on procède à des arrestations arbitraires, accompagnées de mauvais traitement. Une déclaration de la Conférence haïtienne des religieux (CHR) datée d'aujourd'hui, 2 mai, fait état de l'arrestation arbitraire de Soeur Clemencia Ascanio, exerçant son apostolat dans le diocèse des Gonaïves.

Cette religieuse vénézuélienne a été menottée, maltraitée et emprisonnée le 26 avril, avec deux de ses compagnes dominicaines, parce qu'elles se trouvaient dans un bus (public) où l'on a trouvé des calendriers avec la photo du président Aristide. Tous les voyageurs avaient été arrêtés par les militaires, sous prétexte que le bus contenait des "documents subversifs". La religieuse (qui revenait de la République dominicaine où elle avait suivi un traitement médical) est détenue au Pénitencier national de Port-au-Prince (1).

En s'appuyant sur l'encyclique du 30 décembre 1987 sur la question sociale, l'Eglise ne doit-elle pas s'efforcer d'accomplir le ministère de l'évangélisation, en dénonçant les maux et les injustices du milieu (n° 41)? Or, depuis le 30 septembre 1991, ces maux et ces injustices s'étalent quotidiennement sous nos yeux avec une crudité insoutenable. Mais ils ont tous pour origine la violation d'un principe de droit, auquel on ne saurait s'attaquer sans ouvrir la voie aux coups d'Etat les plus sanglants et au despotisme le plus arbitraire: le respect de la volonté clairement et démocratiquement exprimée par la majorité des citoyens.

Le mois d'avril s'est achevé sur une note particulièrement attristante pour l'Eglise d'Haïti: la remise, par le nouveau nonce en Haïti, de ses lettres de créances au gouvernement de facto. Les répercussions négatives de la nomination d'un nonce apostolique sous le gouvernement de facto de M. Joseph Nérette et de M. Jean-Jacques Honorat créé de toute pièce après le sanglant coup d'Etat du 30 septembre par une armée de putschistes, n'échappent à personne. On aura beau dire que le Vatican tient compte des Etats et non des gouvernements, il n'en est pas moins vrai qu'un geste de cette nature est perçu par tous comme une caution politique à un "gouvernement" qui a usurpé le pouvoir légitimement mis en place par la volonté de l'immense majorité du peuple haïtien.

Ce geste est présenté par les médias comme étant d'autant plus grave et significatif que le nonce apostolique en Haïti est le doyen du corps diplomatique, et que tous les autres Etats représentés en Haïti ont unanimement refusé de reconnaître le gouvernement de facto. Etant donné les circonstances tragiques créées par l'imposition, le 30 septembre 1991, d'une dictature sans pitié avec, comme corollaire, le bâillement ou l'embrigadement des moyens de communications, comment arriver en toute honnêteté et en toute vérité à expliquer cette nomination insolite aux fidèles, qui ne peuvent oublier que, durant tous les sept mois du gouvernement légitimement et constitutionnellement mis en place le 7 février 1991, Haïti n'a eu droit qu'à un chargé d'affaires?

Toujours est-il que les médias d'Etat, à la solde du régime de facto imposé et maintenu par l'armée, ainsi que les autres organes de presse contrôlés par le pouvoir n'ont pas manqué d'utiliser et de commenter cette décision, à leur façon et pour leur propagande.

Trop souvent, on accuse la diplomatie vaticane de son alignement sur celle de Washington afin d'obtenir ou de maintenir des avantages matériels, ou pour empêcher l'avènement libérateur d'un véritable ordre international nouveau, ou pour défendre

l'institution au détriment des personnes, alors que c'est une optique différente et une sagesse toute contraire que l'on retrouve dans l'enseignement social de l'Eglise.

Nul doute que le mode de présence de l'Eglise hiérarchique et de la Conférence épiscopale d'Haïti au milieu des malheurs actuels qui frappent le peuple haïtien est une grande cause d'insatisfaction. On ne sent pas en effet que les joies, les espoirs, les tristesses et les angoisses des plus pauvres de ce peuple meurtri, exploité, mais courageux et fier, sont partagés par la Conférence épiscopale comme telle. Nombreux sont ceux qui éprouvent le sentiment que la Conférence épiscopale d'Haïti n'a pas tenu sa promesse de 1986 d'accompagner jusqu'au bout le peuple haïtien, premier acteur de l'histoire de ce pays (Message du 7 mars 1986).

Secrétariat de l'Evêché de Jérémie, le 2 mai 1992.

(1) Elle a été remise en liberté ainsi que les deux autres religieuses le 2 mai après-midi=(NdE)

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine: 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

D 1689-7/7